

### FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRE(S)

Le formulaire doit être dûment rempli afin que votre demande soit analysée. Dans le cas contraire, votre demande sera reçue comme étant incomplète et non recevable. Une communication vous sera transmise le cas échéant, afin de vous permettre d'ajouter les éléments manquants. Cela étant dit, veuillez-vous assurer que tout est complet, cela évitera des délais supplémentaires pour l'étude du dossier et de surcroît pour la délivrance de la demande.

IDENTIFICATION	
Propriétaire	Demandeur
<b>Je suis le propriétaire et le demandeur</b> (veuillez remplir cette section, uniquement)	<b>Je suis le demandeur, mais pas le propriétaire</b> (Veuillez remplir cette section et faire remplir au propriétaire la section de gauche ou faire remplir au propriétaire une procuration vous permettant de faire la demande. Si le propriétaire ne signe pas de procuration, celui-ci devra signer cette demande à la dernière page. Si le propriétaire signe une procuration, veuillez remplir que cette section et vous pourrez signer votre nom à la dernière page.)
Prénom et nom :	Prénom et nom :
Adresse civique :	Adresse civique :
Lie Lieu des travaux (à remplir uniquement si ce n'est pas à même adresse que celle inscrite ci-dessus) :	Lieu des travaux (à remplir uniquement si ce n'est pas à même adresse que celle inscrite ci-dessus) :
Téléphone(s) :	Téléphone(s) :
Adresse courriel :	Adresse courriel :

DESCRIPTION DE LA DEMANDE				
ESPÈCE(S) D'ARBRE(S) :				
NOMBRE(S) D'ARBRE(S) :				
DIAMÈTRE DE L'ARBRE (CM) :				
RAISON(S) DE L'ABATTAGE :				
EST-CE QU'IL Y A UN COURS D'EAU OU UN FOSSÉ À PROXIMITÉ ?	<input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas	

DOCUMENTS REQUIS POUR L'ÉTUDE DE LA PRÉSENTE DEMANDE
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ce formulaire dûment rempli;</li> <li>✓ Photographie(s) d'arbre(s) à couper;</li> <li>✓ Plan de localisation démontrant l'emplacement sur le terrain de la coupe prévue.               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dois obligatoirement comprendre : le bâtiment principal, la voie de circulation et les arbres ou l'arbre à abattre.</li> </ul> </li> </ul>

## EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire

Entrepreneur

Passez au projet  
onglet ci-dessous

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable des travaux :

Courriel du responsable des travaux :

Téléphone du responsable des travaux :

Adresse de l'entreprise :

## ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Date (estimée) du début des travaux :  
(jour/mois/année)

Date (estimée) de la fin des travaux :  
(jour/mois/année)

## VALEUR (ESTIMÉE) DES TRAVAUX

Même si vous êtes l'exécutant (propriétaire) des travaux et que vous possédez le matériel, vous devez répondre à cette question avec un approximatif du coût des travaux, ceci inclut le coût de la main-d'œuvre. Cette réponse n'affectera pas votre rôle d'évaluation, elle sert uniquement pour les fins de cette demande (permis/certificats).

Indiquez le coût total des travaux :

## ABATTAGE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES

Applicable à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, de même qu'à l'intérieur des zones 133HA, 106A, 12M et 13M.

1. La plantation de peupliers, de saules, d'ormes américains et d'érables argentés est prohibée aux endroits suivants :

- a) Dans la marge de recul avant;
- b) À moins de 8 m de tout conduit souterrain d'égout ou d'aqueduc;
- c) À moins de 4 m de toute ligne de lot.

2. Il est interdit de couper un arbre, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) S'il est mort;
- b) S'il montre un dépérissement irréversible de plus de 50 % de son houppier;
- c) S'il est dangereux pour la sécurité des personnes;
- d) S'il cause ou est susceptible de causer un dommage à la propriété privée ou publique. Les inconvénients liés à la chute de feuilles, fruits ou de fleurs, la présence d'insectes ou d'animaux, l'entrave à la lumière du soleil ou à la vue, l'écoulement d'exsudat ou de sève, la présence de miellat ou la libération d'odeurs ou de pollen ne constituent pas des dommages à la propriété;
- e) S'il est un obstacle inévitable à des travaux de construction, d'aménagement ou de modification autorisés en vertu d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

Cependant, lorsque les travaux de construction, d'aménagement ou de modification sont assujettis à un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la situation de l'abattage d'arbres, dans le contexte d'un projet de construction, d'aménagement ou de modification, est analysée, en conformité avec les objectifs et

critères applicables au projet et prévus au règlement. Les exceptions prévues aux paragraphes c) et d) ne sont pas applicables si des travaux arboricoles permettent de mettre fin à la dangerosité et au dommage.

Aux fins du présent article :

- a) Est réputé constituer l'abattage ou la coupe d'un arbre, toute opération qui consiste à enlever 50 % ou plus du pied ou des racines de l'arbre, ou une opération qui provoque la mort de l'arbre;
  - b) Est réputé être un arbre, tout arbre d'un diamètre supérieur à 10 cm, mesuré à 30 cm du sol.
3. **Tout arbre coupé ou abattu doit être remplacé par une espèce autorisée au règlement.** Tout arbre de remplacement doit cependant respecter toute règle ou norme prévue à la réglementation, notamment quant à sa localisation.
4. La coupe ou l'abattage d'un arbre est assujéti à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. En plus de tout autre document requis par le Règlement sur les permis et certificats, la demande pour la coupe d'un arbre doit être accompagnée des documents et informations suivants :
- a) La localisation et l'identification du terrain et de l'arbre concerné;
  - b) L'essence de l'arbre;
  - c) Une ou des photos de l'arbre et des éléments en périphérie permettant de valider l'une ou l'autre des conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 54.1;
  - d) Les motifs détaillés expliquant les raisons pour lesquelles l'arbre doit être abattu;
  - e) Les mesures qui ont été tentées pour préserver l'arbre, incluant ce qui a été envisagé comme travaux arboricoles, dans les situations prévues aux paragraphes c) et d) du paragraphe 2;
  - f) L'espèce d'arbre autorisée avec sa localisation, démontrant le respect du paragraphe 3.
5. Toute personne qui entreprend des travaux de construction, de modification, de réparation, d'agrandissement d'un bâtiment ou tous autres travaux, doit prendre les mesures adéquates pour protéger tous les arbres, arbustes ou haies présents dans l'aire touchée par les travaux.
6. Il est défendu d'endommager, d'élaguer ou d'abattre des arbres et arbustes situés à moins de 6 m de la chaîne de rue ou du trottoir ou d'une place publique sans au préalable avoir obtenu un certificat d'autorisation de la Municipalité. Ce certificat sera délivré si les conditions prévues au présent article sont respectées.

## DÉCLARATION ET CONFIDENTIALITÉ

Le signataire déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets.

Le signataire déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur et s'engage à s'y conformer. Enfin, le signataire comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat et que des pénalités seront imposées si les travaux ont débuté sans autorisation.

Le signataire déclare que tout changement ou modification sera signifié au Service de l'urbanisme.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels (P-39.1), article 8, nous vous informons que les renseignements recueillis dans ce formulaire sont à des fins d'identification de l'emplacement pour la délivrance du permis et qu'aucune information ne sera communiquée à moins que la personne consente à la communication des renseignements. Prendre note que ces informations seront transmises pour l'étude de la demande au Service de l'urbanisme.

***J'ai lu et compris que les renseignements fournis dans ce formulaire sont nécessaires pour la demande de permis et qu'en aucun cas les renseignements, sans mon accord, ne seront fournis à un tiers.***

***J'autorise le Service de l'urbanisme à retranscrire ces informations dans le logiciel de délivrance de permis.***

Signature :

Date :

## REMISE DE LA DEMANDE ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

Lorsque vous avez tous les documents requis et que ce formulaire est dûment rempli, vous pouvez transmettre ceux-ci via le courriel suivant : [inspecteursv@stvallierbellechasse.qc.ca](mailto:inspecteursv@stvallierbellechasse.qc.ca), en format PDF, ou à l'hôtel de ville de la Municipalité, à la réception.

Prendre note que toute demande peut être étudiée dans un délai de 30 jours. Le délai débute dès la réception de tous les documents. Toute demande incomplète pourrait être refusée, en conséquence assurez-vous d'avoir tous les documents en main.

Pour toutes questions relatives au formulaire, vous pouvez contacter le département de l'urbanisme, par téléphone. Si votre question requiert une rencontre en présentiel, il est recommandé de prendre rendez-vous avec l'inspectrice.

Lorsque votre demande sera délivrée, vous recevrez une communication à cet égard. Il est bien important de savoir qu'une **demande délivrée sans signature et sans paiement ne permet pas que le chantier ouvre**, en effet, ce serait perçu comme une infraction. Dès lors, assurez-vous d'être en norme avant de débiter les travaux.

***J'ai lu les informations annoncées ci-dessus, je comprends que l'étude de ma demande peut prendre jusqu'à 30 jours et je comprends que des sanctions peuvent s'appliquer si je ne respecte pas ces exigences.***

### EXEMPLE DE PLAN DE LOCALISATION :

